Distribution publique d'eau à Tancrou en 1887-88

Avant l'adduction moderne d'eau potable au milieu des années 1930, la distribution d'eau s'est d'abord faite sous la forme de « bornes fontaines ».

Comment s'est donc organisée l'installation des bornes fontaines à Tancrou ?

C'est suite à une pétition des villageois en 1885, accompagnée d'une souscription de 397 francs, qu'une étude est lancée dans le village pour l'aménagement de bornes fontaines « *considérant que la plus grande partie du village de Tancrou est privée d'eau et que selon toute probabilité il est possible d'en pourvoir tout le pays en amenant celle-ci par des tuyaux du haut du village où elle parait se trouver en abondance, [la municipalité] accepte la souscription de 397 Francs et vote une somme de 500 F pour l'étude de ce travail…*



Aucune borne fontaine de Tancrou n'a survécu semble-t-il. On ne sait pas à quoi elles ressemblaient.

Le 9 juillet de la même année, le bureau de bienfaisance s'associe au projet des bornes fontaines, pour un montant de 700 F. « à *la condition que le hameau du Chep sera desservi »,* ce qui laisse entendre qu'il n'était pas concerné au départ. Qu'en est-il d'ailleurs des autres hameaux du village ? Le registre ne les évoque pas.

Ce même jour de juillet 1885, un devis est présenté pour un montant de 4 750 F, ce qui dépasse les prévisions et amène la mairie à voter une imposition extraordinaire de 1 000 F pour les bornes fontaines.

Mais malgré « *les plus gros sacrifices »,* l'insuffisance des crédits est telle, que le maire et son conseil *sollicitent* financièrement le préfet afin de pouvoir réaliser ces *«* travaux si *utiles et si indispensables ».*

En septembre, le devis est poussé à 4 855 F. (4 ans de salaire de l'instituteur de l'époque), mais on apprend qu' « il *ne fallait pas compter sur un secours de l'Etat»* et que de plus, l'aide de 700 F du bureau de bienfaisance était illégale, ce qui désole le conseil « *attendu que c'est surtout aux nombreux indigents du village que la distribution d'eau va profiter».*

Septembre 1887 : les travaux commencent, mais le marché est-il truqué ?

Malgré la mise en concurrence des entrepreneurs par voie d'affiche « *dans 24 communes* », l'attribution des travaux à un certain Rousselet est contestée le 25 juillet 1887 par M. Suret Pajard, entrepreneur de maçonnerie à Lizy sur Ourcq, qui proteste « *contre l'adjudication des travaux de canalisation à Tancrou* ».

Le Conseil maintient néanmoins sa décision, mais il est troublant de constater qu'un dénommé Rousselet fait fonction de maire de Tancrou à ce moment : est-ce ce même Rousselet qui a obtenu le marché ? L'absence de prénoms ne nous permet pas de le dire. Le Conseil invite en tous cas le préfet à « *bien vouloir lui donner son approbation* ». Le registre ne revient pas sur cette affaire par la suite…

Les travaux débutent en septembre 1887 et très vite, alors que les canalisations étaient censées n'approvisionner que les bornes fontaines auxquelles chacun devait venir se ravitailler, plusieurs habitants demandent l'autorisation de se brancher directement à la canalisation afin d'obtenir l'eau à domicile.

Dans sa séance du 12 septembre, le conseil autorise cette pratique, à plusieurs conditions : non seulement les riverains devront en assumer le coût, mais de plus l'eau « *ne pourra pas servir à l'alimentation des machines à vapeur (il* y en avait donc à Tancrou ?) *ni à aucune industrie » à* cause de leur trop forte consommation.

La municipalité précise en outre que « *la jouissance d'une conduite d'eau particulière ne pourra jamais, en un mot, devenir un droit, mais sera toujours une faveur que la commune pourra retirer ou suspendre temporairement »,* sans indemnité.

Une offre généreuse

Début 1888 Joseph Daguet, propriétaire de la ferme de la Vallière, offre à la commune, gratuitement et à perpétuité, la jouissance d'un puits situé « *non loin de là où on doit établir la prise d'eau pour la canalisation»,* en échange seulement de la mise en place d'un tuyau « *en plomb»* qui serait conduit jusque « *dans la partie basse de la cour de M. Daguet »* et d'un robinet « *en cuivre».*

Joseph Daguet, élu conseiller en mai 1888 sera d'ailleurs membre de la commission municipale des bornes fontaines, chargée d'examiner les réclamations « *au sujet de la distribution publique d'eau».* On peut donc déduire de l'existence même de cette commission que la distribution d'eau (désormais «courante» pour certains habitants, mais pas pour tous), est opérationnelle au début de l'année 1888.

L'usage public de ce puits privé s'est sans doute prolongé jusqu'au début des années 1930, moment où la commune s'est dotée d'un véritable réseau d'adduction d'eau, à une époque où le maire n'était autre que Léon Daguet, fils de Joseph.

Par la suite, une dépense d'entretien de 200 F est régulièrement votée pour « *les aqueducs, fontaines, puits et mares* », à quoi on ajoute une somme pour la maintenance des bateaux lavoirs (350 F en 1904 par exemple) de Rutel, Tancrou et Villemeneux.

C'est donc au début des années 1930 que la réflexion sur un réseau complet d'eau courante et potable est engagée par la municipalité de Léon Daguet.

Quant aux hameaux, les recherches en eau n'y ayant «*donné aucun résultat »* le projet sera présenté dès lors que « *le puits pour l'alimentation de la commune de Cocherel sera ouvert ».* La commune confie néanmoins en mars 1932 à un sourcier la mission de « *trouver une source ayant un débit suffisant dans les hameaux ».*

Puis deux années passent sans que le problème soit à nouveau abordé.

Le 26 juin 1934 le problème n'est pas résolu, bien que le projet soit « *attendu avec impatience par les habitants* en *ce moment complètement privés d'eau »* en ce début d'été. Le maire et son conseil délibèrent afin d'adhérer au *«syndicat intercommunal en formation»* qui associe Cocherel, Tancrou et Ocquerre et permettrait de donner «*satisfaction à tout le monde».* L'équipement de l'ensemble du village coûterait alors 750 000 francs (soit 133 ans de salaire du garde champêtre de l'époque !), mais ce sacrifice apparaît nécessaire au maire Daguet qui déplore les « *maladies d'origine hydrique qui existent à l'état permanent dans la commune ».*

En avril suivant rien n'a bougé ; le maire se plaint à nouveau du « *manque d'eau presque total en été »,* et le conseil décide de demander au *« ministre de l'agriculture »* l'autorisation de *« commencer dès maintenant les travaux d'alimentation en eau potable ».* Près d'un an passe encore.

En mars 1936 le Conseil municipal, enfin associé en Syndicat Intercommunal avec Ocquerre et Cocherel (on peut s'étonner de l'absence de Jaignes), décide finalement de confier, à la SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural), sous forme de concession, l'aménagement complet du réseau. A l'été suivant (on est sous le Front populaire de Léon Blum), la Commune vote un emprunt de 277 000 F. (sensiblement moins que prévu) à la Caisse des dépôts et consignation.

Le registre des délibérations ne fait plus guère allusion à ces problèmes par la suite, particulièrement concernant !es hameaux. On devine cependant la réalisation des travaux, de façon indirecte, par une décision d'octobre 1936, qui revient sur l'installation prévue de « bornes fontaines » aux écoles de Rutel et Tancrou, installation qu'on ne juge plus utile en cet automne 1936 : en remplacement de ces bornes fontaines, le Conseil « *décide de mettre l'eau »* non seulement aux deux écoles mais aussi aux lavoirs de Rutel et de Villemeneux. C'est assurément le signe que désormais on a la certitude de pouvoir bénéficier de l'eau courante et que les travaux ont sans aucun doute commencé.

Cinq années de mobilisation auront donc été nécessaires, d'août 1931 à l'automne 1936, pour faire parvenir l'eau potable à domicile, soit une dizaine d'années après l'électricité (voir article correspondant). On peut s'étonner du retard relatif de l'installation des infrastructures d'eau par rapport à l'électricité, tout comme on pourrait aujourd'hui s'étonner que le haut débit Internet passe avant l'assainissement des eaux usées.



La Grande rue au début du XXe s., avant l'arrivée de l'électricité et de l'eau courante.